



# Société Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Procès-verbal de la réunion du 25 juin 2019

**Sont présents :**

• **Pour le Groupe "Province"**

Balon-Perin Georges  
Cheffert Jean-Marie  
Eerdeken Jean-Frédéric  
Theret Jean-Marie

**Représentants de Province de Namur**

• **Pour le Groupe "Communes"**

Dieudonnée-Olivier Martine  
Sampaoli Vincent

**Représentants de Andenne**

Faeles van Rompu Anne

**Représentants de Anhée**

Bodson Marie  
Lesuisse Pol-Bernard  
Marcolini Nadia

**Représentants de Assesse**

Lejeune Marc  
Lisoir Caroline  
Rochette Régine

**Représentants de Beauraing**

Copine André  
Poncelet Jeannine  
Rolin Vinciane

**Représentants de Bièvre**

Lechat Hubert  
Meunier Lucile

**Représentants de Cerfontaine**

Botin Frédéric  
Demarche Anne  
Gaspard Jean-Marc

**Représentants de Ciney**

Van roost Frédérique

**Représentants de Couvin**

Closset Robert  
Tumerelle Christophe

**Représentants de Dinant**

Herzezeel Anne Lobet Michael Moinnet Olivier	<b>Représentants de Eghezée</b>
Arnoux-Kips Claire Mabille Albert Tillieux Freddy Trips Olivier	<b>Représentants de Floreffe</b>
Chintinne Grégory Nocent Thomas	<b>Représentants de Florennes</b>
Dubois Marjoline	<b>Représentants de Fosses-la-Ville</b>
Godart Géraldine Lamotte Pierre Normand Daniel	<b>Représentants de Gedinne</b>
Delestinne-Vandy Isabelle Dispa Benoît Goda Alain Mouton Véronique	<b>Représentants de Gembloux</b>
Van Audenrode Martin Visart Michèle	<b>Représentants de Gesves</b>
Alhadeff Serge De Keersmaecker Laurent Juvent-Frippiat Wivine	<b>Représentants de Hamois</b>
George Michaël Nennen Jean-Joseph	<b>Représentants de Hastière</b>
Dellieu Renaud	<b>Représentants de Havelange</b>
Declaye Pascale Rouard Nicolas	<b>Représentants de Houyet</b>
Evrard Jean-Luc Gobert Michel Sacré Jean-Pierre	<b>Représentants de Jemeppe sur Sambre</b>
Chapelle Thierry Janquart Guy Marlière Jean-François Radart Bernard Roland Raphael	<b>Représentants de La Bruyère</b>
Janssens Michel	<b>Représentants de Mettet</b>
Guillitte Bernard Mouget Charlotte Salembier-Cisternino Anne-Marie	<b>Représentants de Namur</b>

Barreau Julien Cox Gérard	<b>Représentants de Onhaye</b>
Dubois André	<b>Représentants de Philippeville</b>
Bournonville Laurent Cadelli Marie Chevalier Pascal	<b>Représentants de Profondeville</b>
Defaux Julien Lavis Thierry	<b>Représentants de Rochefort</b>
Bodart Ginette Dumont Frédéric Masia Marie	<b>Représentants de Sambreville</b>
Bertrand Etienne Mauyen Pierre Van Poelvoorde Eric	<b>Représentants de Sombreffe</b>
Lecomte Valérie Vanderwaeren Thibault	<b>Représentants de Somme-Leuze</b>
Lenoir Vanessa	<b>Représentants de Viroinval</b>
Robinet André	<b>Représentants de Vresse-sur-Semois</b>
Bogaerts Eric Bultot Philippe Filbiche Marc Poulin Christine	<b>Représentants de Walcourt</b>
Defresne Etienne Pâquet Charles Visée Alexandre	<b>Représentants de Yvoir</b>

### **Assistent également à la réunion :**

Monsieur R. DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, Monsieur O. GRANVILLE, Directeur du Département Secrétariat Général du BEP, Monsieur Tony SORIANO, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP, Monsieur O. RONSMANS, Réviseur d'Entreprises, Monsieur M. JACQUES (Commune de La Bruyère), Monsieur L. LAMBERT (Commune de Fernelmont), Monsieur E. BOGAERTS (Commune de Walcourt), Monsieur T. NOCENT (Commune de Florennes), Monsieur G. CHARLOT (Commune de La Bruyère), Madame C. KEIMEUL (Commune de Sombreffe), Madame L. DOOMS (Commune de Gembloux), Madame M. MARTIN (Commune d'Eghezeé), Madame C. BONJEAN (Commune de Marche-en-Famenne), Madame M. DEPROOST (Commune de Floreffe), Monsieur G. DE SAUVAGE (Commune de Gembloux), Monsieur A. BESOHE (Commune de Dinant), Madame C. BAZELAIRE (Ville de Namur), Madame C. COLLARD (Ville de Namur), Monsieur P. JACQUIEZ (Commune Doische), Monsieur B. DALCETTE (Commune de Beauraing).

### **Sont excusés :**

Madame G. PLENNEVAUX (Ville de Namur), Monsieur B. MOINET (Province du Luxembourg), Monsieur F. MALACORD (Fédération du Tourisme de la Province de Namur), Madame S. SCAILQUIN (Ville de Namur), Monsieur T. COLMANT (Commune de Nassogne), Madame M. HENROTIN (Commune d'Erezée), Madame C. CLEMENT (Commune de Ciney), Monsieur P. RONDIAT (Commune d'Anhée), Madame A. WANET (Commune de Vielsalm), Madame V. LESCRENIER (Commune de Marche-en-Famenne), Madame L. MAZUIN (Commune de Hamois), Madame A. BARZIN (Ville de Namur), Monsieur P. HERMAND (Commune de Gesves), Madame M. REMY (Commune de Hotton), Monsieur P. LOLY (Commune de Marche-en-Famenne), Madame A-F NEMRY (Commune de Herbeumont), Monsieur C. GILON (Commune de Ohey), Monsieur E. DREZE (Commune de Fosses-la-Ville), Madame I. MEERHAEGHE (CSC Namur-Dinant), Monsieur A. GERARD (Commune de Bièvre), Madame B. TATON (Commune de Havelange), Monsieur I. DESTINE (Commune de Ciney), Monsieur Y. HERMAN (Commune de Rochefort), Madame C. DAFE (Commune de Sambreville), Madame S. LACROIX (Commune de Sambreville), Madame C. QUINTERO, (Ville de Namur), Monsieur A. DESCARTES (Commune de Philippeville), Monsieur R. FOURNAUX (Province de Namur), Monsieur J. HAUBRUGE (Province de Namur), Monsieur B. COSTANTINI (Commune de Andenne), Monsieur A. CHABOTAUX (Commune de Cerfontaine), Monsieur T. DISPA (Commune de Walcourt), Madame B. ROCHET (Province de Namur).

---

**Monsieur S. LASSEAUX, Président, déclare la séance ouverte à 17 heures 30**

---

A l'unanimité l'Assemblée Générale désigne en qualité de scrutateurs, Monsieur Bernard Guillitte et Monsieur Albert Mabile. Ceux-ci vérifient la régularité des convocations et des mandats ainsi que la liste des présences.

Ils remettent rapport au Président : 6.706 parts sont représentées pour le groupe « Province » sur 6.706 parts souscrites, 4.370 parts sont représentées pour le groupe « Communes » sur 4.520 parts souscrites.

Soit, au total, 11.076 parts représentées sur 11.226 parts souscrites.

<b>1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2018</b>
--

**L'Assemblée Générale approuve** le procès-verbal de la dernière réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 27 novembre 2018, selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe Communes : OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe Province : OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

<b>2. Désignation du Réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021</b>
---

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant le cahier des charges N° BEP Réviseur relatif au marché "BEP - Désignation du réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021" établi par la Service Finances et Comptabilité ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 24.525,00 € hors TVA ou 29.675,25 €, 21% TVA comprise ;

Vu la décision de notre organisation du 20 février 2019 approuvant les conditions, le montant estimé et la procédure de passation (procédure négociée sans publication préalable) de ce marché ;

Vu la décision de notre organisation du 20 février 2019 relative au démarrage de la procédure de passation, par laquelle les opérateurs économiques suivants ont été choisis afin de prendre part à la procédure négociée :

- BDO Réviseurs d'Entreprises, Parc scientifique de Crealys, rue Camille Hubert 1 à 5032 Isnes ;
- Callens, Theunissen & COo, Avenue Jean Ier 1B à 5000 Namur ;
- SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 8 mars 2019 à 11h00 ;

Considérant que le délai de validité des offres est de 120 jours de calendrier et se termine le 6 juillet 2019 ;

Considérant que 2 offres sont parvenues :

- Callens, Theunissen & C0o, Avenue Jean Ier 1B à 5000 Namur (20.857,50 € hors TVA ou 25.237,58 €, 21% TVA comprise) ;
- SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent (21.075,00 € hors TVA ou 25.500,75 €, 21% TVA comprise) ;

Considérant que les éventuelles négociations et corrections ont mené aux offres finales suivantes :

- Callens, Theunissen & C0o, Avenue Jean Ier 1B à 5000 Namur (20.047,50 € hors TVA ou 24.257,48 €, 21% TVA comprise)
- SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent (19.125,00 € hors TVA ou 23.141,25 €, 21% TVA comprise)

Considérant le rapport d'examen des offres du 18 mars 2019 rédigé par la Service Finances et Comptabilité ;

Considérant que la Service Finances et Comptabilité propose, tenant compte des éléments précités, d'attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent, pour le montant négocié de 19.125,00 € hors TVA ou 23.141,25 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'en sa séance du 23 mars dernier, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale a décidé de proposer :

- De sélectionner les soumissionnaires Callens, Theunissen & C0o et SPRL Knaepen Lafontaine qui répondent aux critères de sélection qualitative.
- De considérer les offres de Callens, Theunissen & C0o et SPRL Knaepen Lafontaine comme complètes et régulières.
- D'approuver le rapport d'examen des offres du 18 mars 2019, rédigé par la Service Finances et Comptabilité.
- De considérer le rapport d'examen des offres en annexe comme partie intégrante de la présente délibération.
- D'attribuer le marché "BEP - Désignation du réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (en se fondant sur le meilleur rapport qualité-prix), soit SPRL Knaepen Lafontaine, chaussée de Marche 585 à 5101 Erpent, pour le montant négocié de 19.125,00 € hors TVA ou 23.141,25 €, 21% TVA comprise.
- De retenir l'offre de la SPRL Knaepen Lafontaine, représenté par Monsieur Philippe Knaepen, pour les exercices 2019 à 2021.

**L'Assemblée Générale décide d'attribuer** le marché ayant pour objet « Désignation du réviseur d'entreprises pour la période 2019-2021 » à la SPRL Knaepen Lafontaine représenté par Monsieur Philippe Knaepen pour les exercices 2019 à 2021, selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

### 3. Approbation du Rapport d'activités 2018

A l'occasion de la présente Assemblée Générale, l'Assemblée générale doit procéder à l'approbation du Rapport d'activité pour l'année 2018.

Le document à approuver rassemble les Rapports d'activité du BEP et de ses 3 Intercommunales thématiques. Il se répartit comme suit :

- Rapport d'activité du BEP : page 18 à 59
- Rapport d'activité de BEP Expansion Economique : page 60 à 81
- Rapport d'activité de BEP Environnement : page 82 à 113
- Rapport d'activité de BEP Crématorium : pages 114 à 117
- Le document se termine par 3 chapitres transversaux à l'ensemble des Intercommunales à savoir : la prise en considération des territoires locaux (page 118 à 125), l'intégration au cœur de l'Europe (page 126 à 131) et les réseaux du BEP (page 135 à 140).

Le Rapport d'activité 2018 du BEP se compose de 6 grands chapitres :

- L'accompagnement des entreprises
- L'accompagnement des Communes
- Namur Expo
- La gestion d'IDEFIN
- Les services d'appui
- les collaborateurs du BEP en quelques chiffres

**L'Assemblée Générale prend connaissance** du Rapport d'activités 2018 et **marque accord** sur celui-ci selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

### 4. Approbation du Rapport de Gestion 2018

Conformément aux dispositions du CDLD, le Rapport de Gestion 2018 contient :

- les comptes annuels
- les commentaires financiers
- les informations complémentaires
- les règles d'évaluation
- la liste des garanties
- les marchés publics
- la liste des participations aux formations annuelles
- la structure de l'organisation
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation
- les lignes de développement
- le plan financier pluriannuel

Par ailleurs le Rapport du Commissaire Réviseur ainsi que le Rapport du Comité de rémunération et le Rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration font partie intégrante du Rapport de Gestion.

**L'Assemblée Générale approuve** le Rapport de Gestion 2018 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

## **5. Approbation du Rapport du Réviseur**

En application de l'article L1523-24 du CDLD le Réviseur est chargé du contrôle de la situation financière, des comptes annuels et de la régularité des opérations au regard notamment du Code des sociétés et des statuts de l'Intercommunale.

Ce Rapport fait partie intégrante du Rapport de gestion.

**L'Assemblée Générale prend connaissance et approuve** le Rapport du Réviseur repris dans le Rapport de gestion selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

## **6. Approbation du Rapport de Rémunérations établi en application de l'article L6421 du CDLD**

En application de l'article L6421 du CDLD, le Conseil d'Administration établit un rapport reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce Rapport fait partie intégrante du Rapport de Gestion.

**L'Assemblée Générale approuve** le Rapport de Rémunérations repris dans le rapport de gestion selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

## **7. Approbation du Rapport spécifique de prises de participations**

L'article L1512-5 du CDLD stipule que les Intercommunales peuvent prendre des participations au capital de toutes sociétés lorsqu'elles sont de nature à concourir à la réalisation de leur objet social.

Un Rapport spécifique sur ces prises de participation, arrêté par le Conseil d'Administration et distinct du Rapport de gestion, est présenté à l'Assemblée Générale, conformément à l'article L1523-13 § 3.

Le rapport de spécifique de prises de participations est présenté par Monsieur R. Degueudre, Directeur Général du BEP.

**L'Assemblée Générale approuve** le Rapport spécifique de prises de participations selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

## **8. Approbation des Comptes 2018**

Les comptes 2018 sont présentés en séance par Monsieur T. Soriano, Directeur du Département Finances et Comptabilité du BEP.

**L'Assemblée Générale approuve** les comptes 2018 selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.253 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

## **9. Décharge aux Administrateurs**

Le Président demande à l'Assemblée Générale de donner décharge aux Administrateurs.

**L'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs** selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.253 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

## **10. Décharge au Réviseur**

Le Président demande à l'Assemblée Générale de donner décharge au Réviseur.

**L'Assemblée Générale donne décharge** au Réviseur selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.253 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

## **11. Renouveau des instances - Désignation des nouveaux administrateurs en suite des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018**

Suite aux élections provinciales et communales du 14 octobre 2018, et à la mise en place des nouveaux Conseil provincial le 26 octobre et Conseils communaux le 3 décembre, nous devons, conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et à nos statuts procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du BEP.

Conformément au CDLD, nous avons appliqué une Clés d'Hondt pour la répartition de ces mandats, basées sur la composition globalisée des Conseils communaux avec les déclarations individuelles d'apparement qui nous ont été communiquées pour les Administrateurs du « groupe Communes ».

Pour les mandats des Administrateurs du groupe Province, l'article 1523-15, 4° § 3 alinéa 7 du CDLD stipule que « *Les Administrateurs représentant chaque Province sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sien du Conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du Conseil Provincial, pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales.* »

L'article 29 des statuts du BEP stipule que « *L'Association est administrée par un Conseil d'Administration composé de vingt (20) administrateurs, répartis comme suit :*

- *huit (8) représentants de la Province ;*
- *Douze (12) représentants des Communes ;*

*(...)*

*Le conseil d'administration peut également y inviter d'autres personnes en qualité d'observateurs ainsi qu'aux réunions des autres instances de l'Association.*

*Parmi les Administrateurs représentant le groupe des communes, la parité entre les Administrateurs de l'arrondissement de Namur, d'une part, et ceux des arrondissements de Dinant et Philippeville, d'autre part, doit être respectée. Ainsi, six (6) Administrateurs doivent être issus de l'arrondissement de Namur et six (6) des arrondissements de Dinant et Philippeville. »*

En son article 30 les statuts précisent que : « *§2. Les Administrateurs représentant la Province doivent faire partie du conseil provincial et un d'entre eux au moins doit faire partie du collège provincial.*

*Ils sont désignés à la proportionnelle conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral, selon une clé intégrant, pour chaque liste de candidats représentée au sein du conseil provincial, pour moitié le nombre de sièges détenus au sein du conseil provincial et pour moitié le nombre de voix obtenues lors des élections provinciales.*

*§3. Pour le calcul de ces proportionnelles, il est tenu compte des déclarations individuelles facultatives d'apparement et de regroupement, pour autant que celles-ci soient transmises à l'Association avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année qui suit celle des élections communales et provinciales. ».*

En application des dispositions précitées, les candidats proposés en qualité d'Administrateur sont les suivants :

### **Pour le Groupe Communes**

Madame Eliane Tillieux

Madame Catherine Keimeul - Putteneers

Monsieur Jérôme Anceau

Monsieur Arnaud Paulet

Madame Eloïse Doumont

Madame Nathalie Demanet

Monsieur Pascal Jacquiez  
Monsieur Luc Frere  
Monsieur Stéphane Lasseaux  
Monsieur Cédric Leclercq  
Monsieur Lionel Naome  
Monsieur Gauthier Le Bussy

**Pour le Groupe Province**

Monsieur Jean-Frédéric Eerdeken  
Monsieur Eddy Fontaine  
Monsieur Jean-Marc Van Espen  
Monsieur Christophe Bombled  
Monsieur Jean-Marie Cheffert  
Monsieur Pierre Rondiat  
Madame Saskia Jamar  
Monsieur Georges Balon-Perin

**L'Assemblée Générale approuve** la désignation des nouveaux Administrateurs selon le rapport suivant :

- Pour le Groupe « Communes » - OUI : 4.212 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part
- Pour le Groupe « Province » - OUI : 6.706 parts - NON : 0 part - ABSTENTION : 0 part

---

La séance est levée à 18 heures

---

Le Secrétaire,  
Renaud DEGUELDRE

Le Président,  
Stéphane LASSEAUX